



Flash radar à plus de 50 km/h

Par **jenny0607**, le **10/02/2014 à 20:35**

Bonsoir, rnrnJ'ai un permis italien et je me suis fais flasher à plus de 50 km/h en France, sur une autoroute limitée à 70 km/h (retenu 121 km/h);rnrnQuest-ce que je risque à la suite de cette infraction ?rnrnMerci de votre réponse.rnrnJenny.

Par **Tisuisse**, le **11/02/2014 à 12:44**

Bonjour,rnrnVous êtes français vivant habituellement sur le territoire français ou non ? Dans ce ca, pourquoi êtes-vous en possession d'un permis italien ?

Par **moisse**, le **11/02/2014 à 19:03**

Bonsoir,rnJe plains le titulaire du certificat d'immatriculation s'il s'agit d'un véhicule français.